



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CREUSE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Direction

Groupe d'Unités Territoriales du Limousin
Unité territoriale de la Creuse

Guéret, le 29 octobre 2012

Monsieur le Préfet de la Creuse
Secrétariat Général aux Affaires Départementales
Pôle des Procédures d'Intérêt Public
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 Guéret cedex

à l'attention de Françoise DEGAY

**RAPPORT DE PRESENTATION A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
(CARRIERES) DE LA CREUSE**

.....

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT
ENTREPRISE TRMC / CARRIERES DE CONDAT**

Par dossier daté du 04 septembre 2012 et déposé le 02 octobre 2012, M. Jean-Claude POUXVIEL, Directeur de la CARRIERE DE CONDAT (ex TARMAC puis TRMC)), a sollicité le transfert, au bénéfice de la société qu'il représente, de l'autorisation d'exploiter une carrière dite « du Roc » au lieu-dit « Chanceaux » à SAINT AGNANT DE VERSILLAT (23). Cette autorisation était précédemment accordée pour une durée de 20 ans à la société TRMC par arrêté préfectoral n°2000-717 du 02 mai 2000.

La société nouvelle constitue une filiale de la société TRMC.

1. IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Nom du demandeur	:	SAS CARRIERES DE CONDAT
Siège Social	:	Les Coteaux de l'Auzette – 87220 FEYTIAT
Adresse du site et commune	:	lieu-dit « Chanceaux » - SAINT AGNANT DE VERSILLAT
Structure juridique	:	société par actions simplifiée
Responsable	:	M.Jean-Claude POUXVIEL, président
Registre du commerce	:	639 801 810 Limoges
Activité principale	:	industrie extractive (granite)

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 34 66 45
CS 53218 – 22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Production annuelle en 2011	:	31 100 t pour une production maximale de 350 000 t
Effectif sur la carrière	:	1 + 3 en sous-traitance production

2 . NATURE DE LA DEMANDE

2.1 Changement de dénomination, la société CARRIERES DE CONDAT

La société CARRIERES DE CONDAT, filiale de la société TRMC, exploite diverses carrières dans la région Limousin, et notamment sur le département de la Haute-Vienne (5). La société TARMAC Granulats (devenue TRMC par suite d'un changement de dénomination sociale) a fait l'objet d'une acquisition par le Groupe EUROVIA le 1er septembre 2010. La société CARRIERES DE CONDAT fait dorénavant partie de ce groupe.

2.2 Agence « CARRIERES DU LIMOUSIN »

La société CARRIERES DE CONDAT, dont le siège social est situé à FEYTIAT en lieu et place de TRMC, est détenue à 100 % par le groupe EUROVIA.

Les activités de TRMC et de ses filiales, dont la société CARRIERES DE CONDAT, ont été rattachées aux organisations territoriales de la société EUROVIA depuis fin 2011. La nouvelle agence « CARRIERES DU LIMOUSIN » basée à FEYTIAT, supervise dorénavant l'ensemble des activités des carrières (14) de TRMC et de ses filiales dans les trois départements du Limousin.

En fin d'année 2012, dans le cadre d'une réorganisation juridique des activités de la société TRMC, les différentes filiales, dont la société CARRIERES DE CONDAT, seront reprises directement par la société EUROVIA Stone.

2.3 Groupe EUROVIA

Le groupe, filiale du groupe VINCI dont il représente le quart du chiffre d'affaire est implanté dans 17 pays et réalise 42 % de son activité hors de France (Europe occidentale et centrale, Amérique du Nord et du Sud).

EUROVIA est l'un des leaders mondiaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain.

En chiffre, ce groupe gère 300 carrières, 110 installations de recyclage (valorisation des déchets de construction), 15 usines produisant des équipements routiers, au total 870 sites de production industrielle emploient 41 500 collaborateurs. Le réseau EUROVIA comporte 300 agences et filiales de travaux.

2.4 Moyens humains et matériels

L'agence « CARRIERES DU LIMOUSIN » comprend un directeur d'exploitation, un directeur commercial et emploie 66 personnes couvrant tous les domaines de l'activité des carrières.

L'agence dispose des moyens techniques mis en place sur chaque carrière.

2.5 Politique environnementale

La société TRMC s'est engagée depuis 2004 dans une démarche de développement durable, elle bénéficie de la certification ISO 14001. Par ailleurs, la carrière de SAINT AGNANT adhère depuis 2007 à la Charte Environnement spécifique à la branche de l'industrie extractive.

2.6 Capacités financières

Le demandeur a fourni un acte de cautionnement solidaire daté du 19 septembre 2012 concernant la troisième phase d'exploitation (2010/2015). Les garanties financières réactualisées visent donc la période restant à couvrir 2012/2015.

3. ASPECT ADMINISTRATIF

3.1 Autorisations actuelles

A ce jour, la carrière bénéficie des autorisations administratives suivantes :

- arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2000-717 du 02 mai 2000,
- arrêté préfectoral d'utilisation des explosifs dès réception n° 2012297- 01 du 23 octobre 2012.

3.2 Activités concernées

Les activités autorisées figurent dans le tableau ci-après :

Rubriques	Activités	Capacités	Régime
2510-1b	exploitation de carrières	production maxi : 350 000 t production moyenne : 200 000 t	A coef.4
2515-1	broyage, concassage, criblage	puissance installée : 670 kw	A coef. 1
2720	stockage de déchets résultant de la prospection, extraction, traitement et stockage de ressources minérales		A
2517-2	station de transit de produits minéraux d'une capacité totale de stockage inférieure à 75 000 m ³	capacité maximale : 30 000 m ³	D
1432-2	stockage de liquides inflammables	1 cuve aérienne de 10 m ³ (cap. équivalente de 2 m ³)	NC
1435	stations-services	volume équivalent de 5 m ³	NC
2930	atelier de réparation et d'entretien	atelier de 260 m ²	NC

3.3 Historique de la carrière

L'exploitation de la carrière remonte à 1974, c'est monsieur Albert VACHER de la société « Le Roc » qui en a été le premier bénéficiaire. En 1979, monsieur Jean-Henri CHEZEAUD reprend l'exploitation puis en 1992 c'est la S.A BARRIAUD qui en assure l'exploitation. La société S.A TARMAC Granulats a repris l'exploitation en 1998.

3.4 Inspections

La carrière de SAINT AGNANT a fait l'objet de visites d'inspection notamment les 25 juillet 2006, 24 mars 2009 et 25 mai 2011.

4. ANALYSE DE LA DEMANDE et PROPOSITION

L'examen du dossier déposé le 02 octobre 2012 par la SAS CARRIERES DE CONDAT révèle que celui-ci comporte l'ensemble des documents et renseignements permettant d'autoriser le transfert d'activités demandé. L'Inspection propose qu'un arrêté en ce sens soit soumis à la signature du préfet du département. Il devra, avant signature, recueillir l'avis de la Commission de Suivi de Site (carrières).